

EXOSOMATISATION

DRONE, GUERRE, INTERFACE

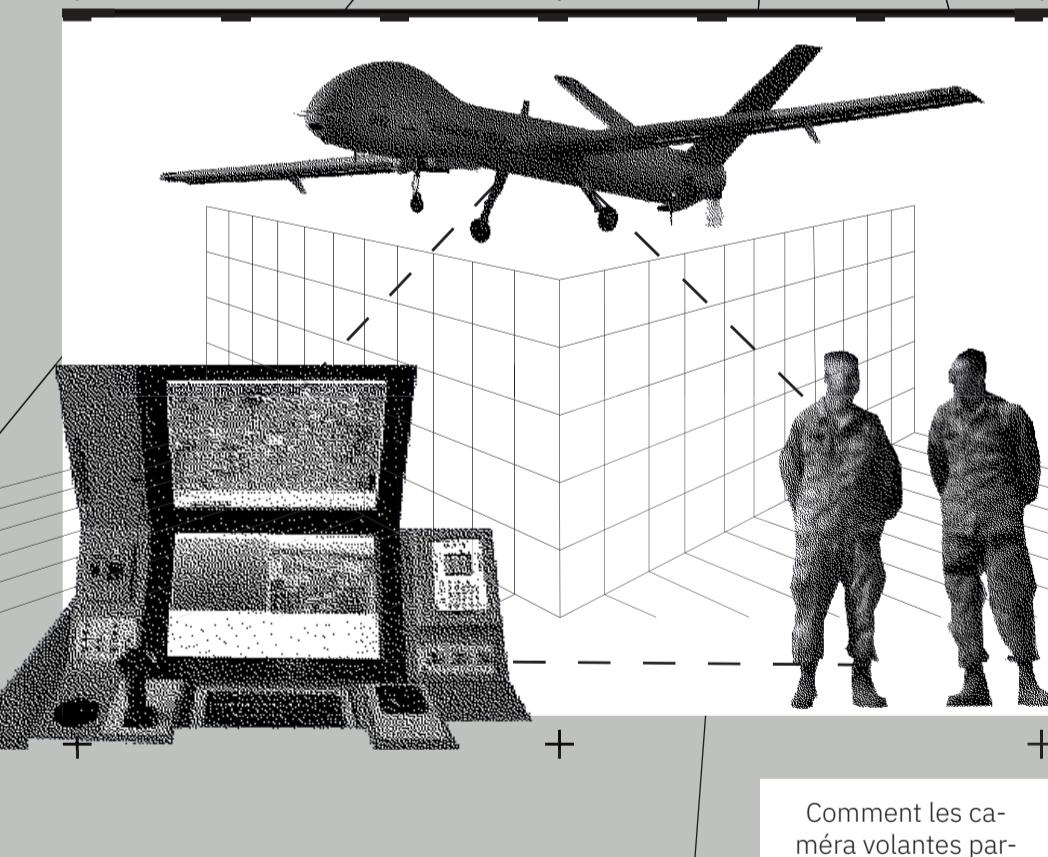
DRONIFICATION : ANGLE MORT DU NUMÉRIQUE

Article de Yves Citton - Angle mort du numérique ubiquitaire

Le cas particulier des drones militaires manifeste une logique d'expérience et d'action qui dépasse considérablement le seul domaine militaire des armements. Il faut y voir une tendance générale à la dronification qui reste largement un angle mort de dell soutenus en l'air, non seulement par des carburants fossiles, mais nos débats sur le numérique. Les drones militaires ne peuvent miques de tout autant par des millions de capteurs, de serveurs, d'algovoler, surveiller, transmettre et recevoir des données - et finales- rithmes moulinant 24h/24 et 7 1/7 pour entretenir un mixte de ervenir dans < sensibilité mondaine » et de « computa- tion à l'échelle plané- doigt-pe- taire, mixte dont toute notre lo- gistique existentielle se trouve texte sur un de er les dispositi- sation la de nos digue ff en dessoul aujourd'hui dépendre.

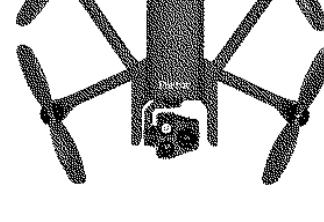
La dronification illustre en réalité notre vie dans et par les réseaux numériques - ces réseaux qui la moni- torent, l'accompagnent, la facilitent, l'alimentent en informations, l'anticipent et la préemptent, sur la base d'un fond sous-jacent d'informatisation auquel nous ne prêtons pas davantage attention qu'à l'air que nous respirons, mais qui est devenu non moins nécessaire que lui à notre existence. ment assas- siner des corps humains - que s'ils sont constamment

«Le drone éthique est une légende, et plus cette légende se répand, plus cèdent les barrières morales au déploiement du robot tueur, [...] ce qui finira par mettre l'homicide sur le même plan que la destruction d'une pure chose matérielle»



Parrot Anafi USA
Drone compact et léger

Comment les caméra volantes participent-elles à des abus politiques et pourquoi leurs interfaces constituent un vecteur d'aliénation ?



DRONE, GUERRE, INTERFACE

Théorie du drone

Grégoire Chamayou

Ce texte critique l'utilisation des drones pour leur capacité à exercer une violence à distance sans risque. Il remet en question les notions traditionnelles de guerre et de combattant, soulignant le caractère préventif des exécutions extrajudiciaires mondiales. L'auteur critique la transformation des principes militaires et accorde une attention particulière à la «nécroéthique», une tentative de légitimation morale des drones par certains philosophes.

Grégoire Chamayou

Théorie du drone

La fabrique

Principes théoriques de la chasse à l'homme

--> pages 47 à 54

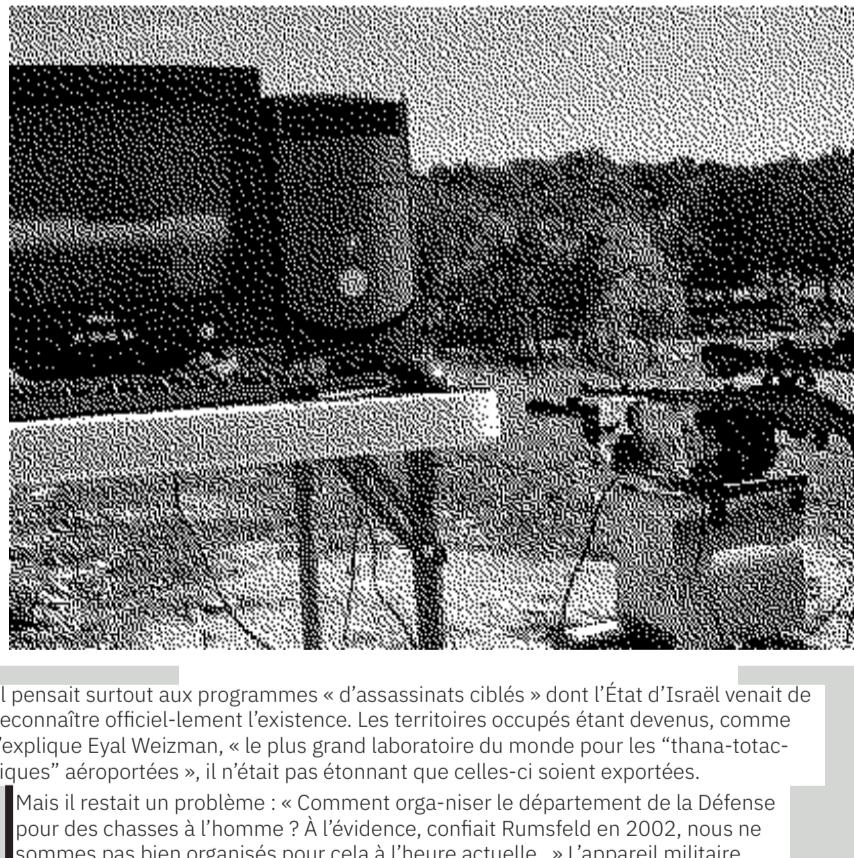
En 2004, John Lockwood ouvrit un site Internet nommé Live-shot.com. Le concept était à la fois simple et innovant : en s'inscrivant en ligne pour quelques dollars, l'internaute pouvait devenir un «chasseur virtuel». Grâce à une caméra fixée sur une arme à feu mobile, elle-même reliée à une télécommande virtuelle, on pouvait, sans bouger de chez soi, abattre des animaux vivants lâchés pour l'occasion dans un ranch du Texas.

Dès l'initiative connue, la levée de bouclier fut générale. Le rédacteur en chef du magazine Outdoor Life, ne cachant pas les profonds «problèmes éthiques» que lui posait une telle entreprise, proposa une belle définition de ce que chasser veut dire : la chasse «pour moi, ce n'est pas simplement le fait d'appuyer sur la gâchette en visant l'animal. C'est une expérience totale [...] c'est le fait d'y être, là dehors – pas juste d'appuyer sur la gâchette en cliquant sur une souris». Un élé du Wisconsin reprit en chœur cette définition, en l'inflétrissant de façon à vrai dire assez étrangement environnementaliste : «Pour moi, chasser, c'est être dehors [...] ne plus faire qu'un avec la nature.» Même la très conservatrice NRA, ralliant ainsi, une fois n'est pas coutume, la SPA dans un combat commun, fit part de son opposition : «Nous pensons que chasser doit avoir lieu à l'extérieur, et qu'être assis devant un ordinateur situé très loin dans un autre État ne correspond pas à la définition du fait de "chasser".» Un officier de police de Houston se fit plus catégorique encore : «Ce n'est pas de la chasse, c'est du meurtre. Quelqu'un s'assied devant un ordinateur, et quelque chose meurt sans raison.»

Lockwood eut beau protester de sa bonne foi en clamant que son but premier était de permettre à des personnes handicapées passionnées de chasse de s'adonner à leur passe-temps favori, ou en citant le témoignage d'un soldat américain, en Irak le remerciant de lui avoir offert une si belle opportunité en lui confiant ne pas savoir «quand il pourrait de nouveau aller à la chasse», rien n'y fit. La chasse en ligne fut interdite. Dépité, Lockwood tenta de se reconvertis en proposant à ses clients de tirer sur des cibles en carton à l'effigie d'Osama Ben Laden, mais les internautes se rabattirent sur d'autres formes, plus excitantes sans doute, de plaisirs interconnectés. Par voie de conséquence, la petite start-up, pourtant si prometteuse, périclita.

Les ressorts différenciels de l'indignation morale ont leurs mystères. Tandis que la chasse virtuelle aux animaux suscitait un scandale à peu près uni-versel, la chasse à l'homme télécommandée pouvait, à la même époque, prendre tranquillement son essor, dans des formes similaires, sans que personne, parmi ces mêmes acteurs, n'y trouvât rien à y redire.

Dès les lendemains du 11 Septembre, George W. Bush avait prévenu : les États-Unis allaient se lancer dans un nouveau genre de guerre, «une guerre qui requiert de notre part une chasse à l'homme internationale». Ce qui ne sonnait de prime abord que comme un slogan pittoresque de cow-boy texan a depuis été converti en doctrine d'État, avec ses experts, ses plans et ses armes. En une décennie s'est constituée une forme non conventionnelle de violence étatique qui combine les traits disparates de la guerre et de l'opération de police, sans vraiment correspondre ni à l'une ni à l'autre, et qui trouve son unité conceptuelle et pratique dans la notion de chasse à l'homme militarisée. En 2001, Donald Rumsfeld s'était convaincu que «les techniques utilisées par les Israéliens contre les Palestiniens pouvaient tout simplement être déployées à plus grande échelle».



Il pensait surtout aux programmes «d'assassinats ciblés» dont l'État d'Israël venait de reconnaître officiellement l'existence. Les territoires occupés étant devenus, comme l'explique Eyal Weizman, «le plus grand laboratoire du monde pour les "thana-totac-tiques" aéroportées», il n'était pas étonnant que celles-ci soient exportées.

Mais il restait un problème : «Comment organiser le département de la Défense pour des chasses à l'homme?» À l'évidence, confiait Rumsfeld en 2002, nous ne sommes pas bien organisés pour cela à l'heure actuelle.» L'appareil militaire états-unien n'était pas prêt, au début des années 2000, à assurer efficacement à l'échelle mondiale des missions habituellement dévolues à la police dans l'espace domestique : l'identification, la traque, la localisation et la capture – mais plutôt, dans les faits, l'élimination physique – d'individus suspects.

En interne, les haut gradés auxquels on faisait part de ces nouvelles orientations n'accueillaient pas tous ces plans avec enthousiasme : «beaucoup, relatait Seymour Hersh à l'époque, craignent que le type d'opération proposée – ce qu'un conseiller du Pentagone a baptisé la "chasse à l'homme préventive" – ne tourne à un nouveau "programme Phoenix"» – du nom du sinistre programme clandestin d'assassins et de tortures lancé en son temps au Vietnam.

Quoi qu'il en soit, il faut s'attacher à définir et imposer une nouvelle doctrine stratégique. Des chercheurs travailleraient à énoncer les « principes théoriques de la chasse à l'homme » destinés à servir de cadre à ces opérations. George A. Crawford les résuma dans un rapport publié en 2009 par la Joint Special Operations University. Ce texte, qui se proposait de « faire de la chasse à l'homme un des fondements de la stratégie états-unienne », en appelait notamment à créer une « agence nationale de la chasse à l'homme », instrument indispensable pour « bâtir une force de chasse à l'homme du futur ».

La doctrine contemporaine de la guerre cynégétique rompt avec le modèle de la guerre conventionnelle reposant sur les concepts de fronts, de bataille linéaire et d'opposition en face à face. En 1916, le général Pershing lança une vaste offensive militaire au Mexique pour mettre la main sur le révolutionnaire Pancho Villa. Ce déploiement massif de force fit chou blanc. Pour les stratèges américains, qui citent ce précédent historique à titre de contre-exemple, il s'agit d'inverser la polarité : face aux « menaces asymétriques » que posent de petits groupes mobiles d'« acteurs non étatiques », employer de petites unités flexibles, humaines ou, de préférence, télécommandées, dans une logique d'attaques ciblées.

Contrairement à la définition classique de Clausewitz, cette guerre n'est plus pensée, en sa structure fondamentale, comme un duel. Le paradigme n'est pas celui de deux lutteurs qui se seraient face, mais autre chose : un chasseur qui s'avance, et une proie qui fuit ou qui se cache. Les règles du jeu ne sont pas les mêmes : « Dans la compétition entre deux ennemis combattants, le but est de remporter la bataille en faisant perdre l'adversaire – les deux combattants doivent se confronter l'un à l'autre pour gagner. Un scénario de chasse à l'homme est différent en ce que la stratégie de chaque joueur est différente [sic]. Le fugitif cherche à éviter la capture, tandis que celui qui le traque veut rattraper et capturer sa cible – le chasseur a besoin de la confrontation pour gagner, alors que le fugitif doit fuir pour gagner. » Le rapport d'hostilité se ramène alors, comme à cache-cache, à « une compétition entre ceux qui se cachent et ceux qui cherchent ».

La première tâche n'est plus d'immobiliser l'ennemi, mais de l'identifier et de le localiser. Cela implique tout un travail de détection. L'art de la traque moderne se fonde sur un usage intensif des nouvelles technologies, combinant surveillance vidéo aérienne, interception de signaux et tracés cartographiques. Le métier de chasseurs d'homme a aujourd'hui son patois technocratique : « La topographie des connexions est une extension de la pratique généralisée de l'analyse des réseaux sociaux utilisée afin de développer les profils des individus de grande valeur [...] Les cartes topographiques des connexions tracent des "forums" sociaux ou environnements qui relient les individus les uns aux autres. »

Dans ce modèle, l'individu ennemi n'est plus conçu comme un maillon dans une chaîne de commandement hiérarchique : c'est un nœud ou un « node » inséré dans des réseaux sociaux. Conformément au concept de guerre en réseau (« Network Centric Warfare » [NCW]) et d'opérations fondées sur les effets (« Effects Based Operations » [EBO]), on postule qu'en ciblant efficacement les « nodes » clés d'un réseau ennemi, celui-ci peut être désorganisé au point d'être pratiquement anéanti. Les maîtres d'œuvre de cette méthodologie affirment que « le ciblage d'un seul "node" clé [...] a des effets secondaires, tertiaires, de rang n et que ces effets peuvent être calculés avec exactitude ». C'est sur cette prétention au calcul prédictif que se fonde la politique d'élimination prophylactique dont les drones chasseurs-tueurs sont les instruments privilégiés. Car la stratégie de la chasse à l'homme militarisée est essentiellement préventive. Il s'agit moins de répliquer à des attaques déterminées que de prévenir l'élosion de menaces émergentes par l'élimination précoce de leurs agents potentiels : « détecter, enrayer, briser, encelluler les réseaux avant qu'ils ne puissent nuire ». Et ceci indépendamment de toute menace directe imminente.

La rationalité politique sous-jacente à ce type de pratique est celle de la défense sociale, avec son instrument classique, la mesure de sûreté, qui n'est « pas destiné à punir, mais seulement à préserver la société contre le danger que lui faisait courir la présence d'êtres dangereux en son sein ».

Dans cette logique de sécurisation fondée sur l'élimination préventive d'individus dangereux, la « guerre » prend la forme de vastes campagnes d'exécutions extrajudiciaires. « Predator » ou « Reaper » – oiseaux de proie et anges de la mort – les noms des drones sont bien choisis.

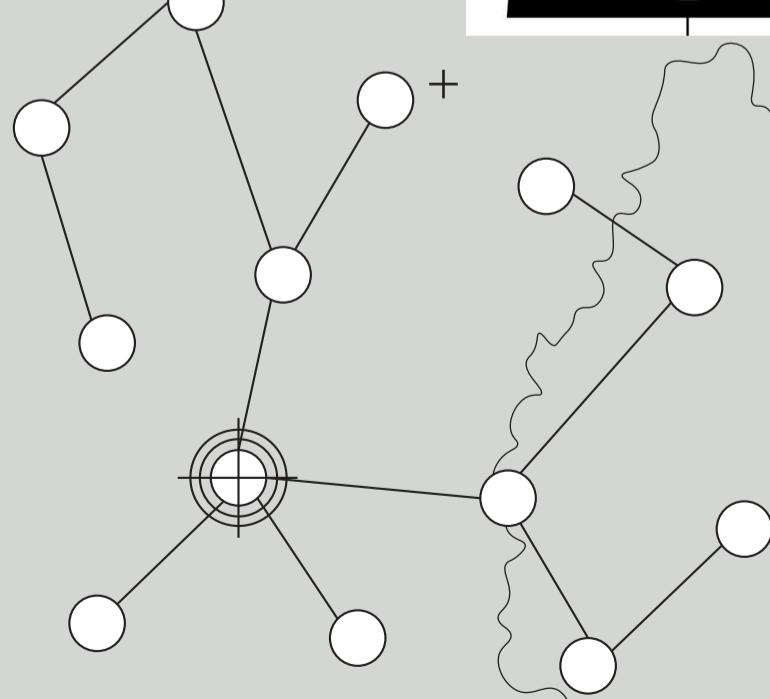
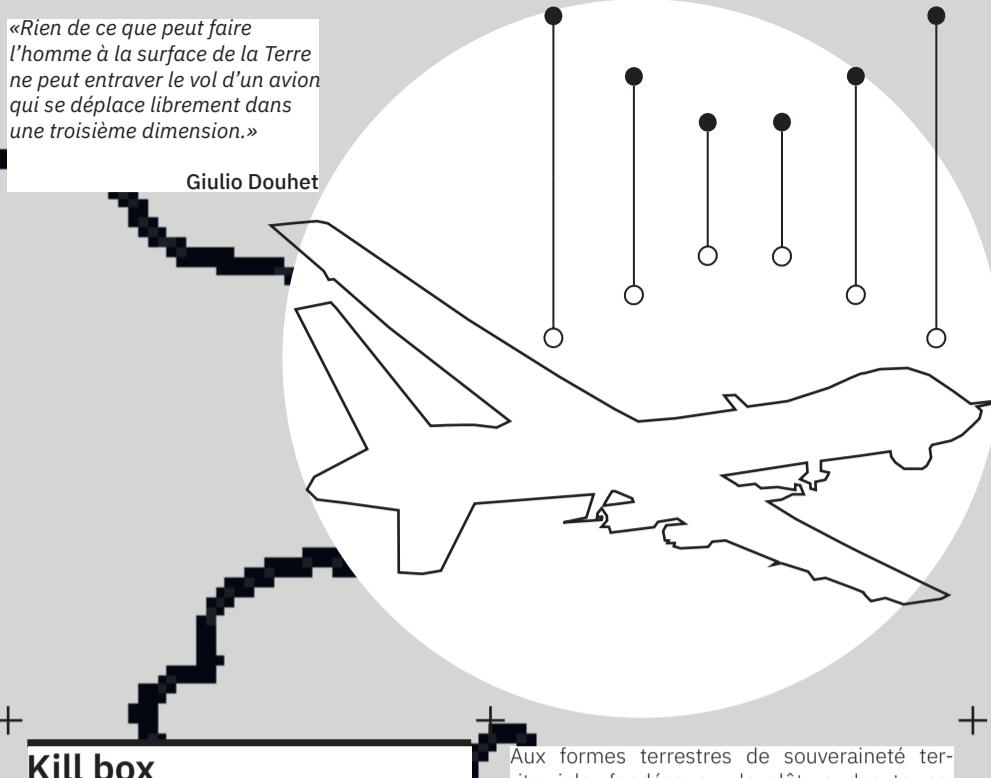


Schéma illustrant le principe de ciblage précis au sein du «nodes».

Tir de cible Silhouette d'un homme avec le revolver en sa main, criminel



Kill box

---> pages 79 à 90

Avec le concept de « guerre globale contre la terreur », la violence armée a perdu ses bornes traditionnelles : indéfinie dans le temps, elle l'est aussi dans l'espace². Le monde entier, dit-on, est un champ de bataille. Mais il serait sans doute plus exact de dire un terrain de chasse. Car si le rayon de la violence armée se globalise, c'est au nom des impératifs de la traque.

Si la guerre est en dernière instance définie par le combat, la chasse l'est essentiellement par la poursuite. Deux géographies distinctes correspondent à ces activités. Le combat éclate là où se heurtent les forces. La traque, elle, se déplace là où va la proie. Dans l'esprit de l'État-chasseur, le lieu de la violence armée ne se définit plus selon les contours d'une zone délimitable, mais par la simple présence de l'ennemi-proie, qui transporte pour ainsi dire partout avec lui son petit halo mobile de zone d'hostilité personnelle.

Pour échapper à ses poursuivants, la proie cherche à se rendre indétectable ou inaccessible. Or l'inaccessibilité n'est pas seulement fonction des reliefs de la géographie physique – maquis touffu ou anfractuosités profondes –, mais aussi des aspérités de la géographie politique. Comme le rappellent les théoriciens de la chasse à l'homme, « les frontières souveraines comptent parmi les meilleurs alliés³ » qu'un fugitif puisse avoir. La Common Law anglaise autorisait autrefois, dans les campagnes, à « mener la chasse aux bêtes de proie nuisibles, tels les renards et les putois, jusque sur la propriété d'autrui ; parce que détruire de telles créatures était réputé d'intérêt public⁴ ». C'est ce genre de droit que voudraient aujourd'hui s'arroger les États-Unis, pour des proies humaines, à l'échelle du monde⁵. Il faut, résumait Paul Wolfowitz, « leur dénier tout sanctuaire⁶ ».

Ce qui se dessine, c'est un pouvoir invraisemblable se fon-dant moins sur une notion de droit de conquête que de droit de poursuite. Un droit d'intrusion ou d'empêtement universel qui autoriserait à courir sus à la proie partout où elle se réfugie, quitte à foulter aux pieds le principe d'intégrité territoriale classiquement attaché à la souveraineté étatique. Car, dans une telle conception, la souveraineté des autres États devient à la rigueur contingente. La pleine jouissance de celle-ci ne leur est reconnue que s'ils reliaient la traque impériale en leur sein. Au cas contraire, s'ils ne le peuvent – « États défaillants » – ou ne le veulent – « États-voyous » –, leur territoire peut être légitimement violé par l'État-chasseur.

Aux formes terrestres de souveraineté territoriale, fondées sur la clôture des terres, le drone oppose la continuité surplombante de l'air. Il prolonge en cela les grandes promesses historiques du pouvoir aérien.

Indifférente aux aspérités du sol, l'arme aérienne, écrivait Douhet, « se déplace librement dans une troisième dimension⁷ ». Elle trace dans le ciel ses propres lignes.

En devenant stratosphérique, le pouvoir impérial modifie son rapport à l'espace. Il s'agit moins d'occuper un territoire que de le contrôler par le haut en s'assurant la maîtrise des airs. Eyal Weizman explique en ces termes tout un pan de la stratégie israélienne contemporaine, qu'il décrit comme une politique de la verticalité. Dans ce modèle, « technologie plutôt qu'occupation⁸ », il s'agit de « maintenir la domination sur les zones évacuées par d'autres moyens que le contrôle territorial⁹ ». À cette verticalisation du pouvoir correspond une forme d'autorité hors-sol, où tout, chaque individu, chaque maison, chaque rue, « même le plus petit événement sur le terrain peut être surveillé, soumis à des mesures de police ou détruit depuis le ciel¹⁰ ».

La question de la souveraineté revêt alors une dimension aéropolitique¹¹ : qui détient le pouvoir sur l'air et sur les ondes¹² ? Alison Williams, qui insiste sur l'importance de penser aujourd'hui la géographie politique comme un phénomène en trois dimensions, évoque une « crise de la souveraineté aérienne¹³ ». Les violations répétées des espaces aériens subalternes par les drones américains en sont l'une des manifestations actuelles les plus saillantes. La souveraineté n'étant plus plane, platelement territoriale, mais volumétrique et tridimensionnelle, ses remises en cause le sont aussi.

Les doctrines militaires classiques, explique Stephen Graham, procédaient par « projection horizontale du pouvoir sur un espace géopolitique essentiellement « plat » et sans relief¹⁴ ». Ce mode de projection est actuellement remplacé ou complété par un autre. Très schématiquement, on passe de l'horizontal au vertical, de l'espace bidimensionnel des anciennes cartes d'état-major à une géopolitique des volumes.



Dans les doctrines contemporaines du pouvoir aérien, l'espace opérationnel n'est plus conçu comme une aire homogène et continue. Il devient « une mosaïque dynamique où les objets et les tactiques des insurgés peuvent varier d'un quartier à l'autre¹⁵ ». Il faut se représenter un patchwork de cases de couleur auxquelles correspondent chaque fois des règles d'engagement spécifiques.

Mais ces cases sont aussi et surtout des cubes. C'est le concept central de « kill box », parfaitement traduit par « boîte létale » ou « cube de mort », qui a émergé au début des années 1990 : « La "kill box" se représente graphiquement par une ligne noire continue délimitant une aire spécifique, avec des diagonales en noir à l'intérieur¹⁶. » Il faut imaginer, à l'écran, en 3D, des cubes posés sur un terrain quadrillé. Le théâtre des opérations se couvre de boîtes transparentes.

La « kill box » a un cycle de vie : on l'ouvre, on l'active, on la gèle et on la ferme. On peut suivre ces évolutions à l'écran, un peu comme une défragmentation de disque dur : de petits clusters qui s'activent et changent de couleur au fur et à mesure qu'ils sont traités.

« Lorsqu'elle est établie, le but immédiat d'une "kill box" est d'autoriser les forces aériennes à conduire des interdictions contre des cibles de surface sans autre coordination avec le commandement¹⁷. » Sachant que « la nature "mosaïque" de la contre-insurrection la rend particulièrement adaptée à une exécution décentralisée¹⁸ », chaque cube devient alors une « zone autonome d'opération¹⁹ » pour les unités combattantes qui en ont la charge. En clair : dans un cube donné, feu à volonté. Une « kill box » est une zone autonome de tuerie temporaire.

Dans ce modèle, la zone de conflit apparaît comme un espace fragmenté en une multitude de boîtes de mort provisoires, activables sur un mode à la fois souple et bureaucratique. Comme l'explique avec un enthousiasme non dissimulé le général Formica dans un e-mail : « Les "kill box" nous permettent de faire ce que nous voulions faire depuis des années [...] ajuster très rapidement le tracé du champ de bataille ; à présent, avec les technologies automatisées et l'usage des "kill box" par l'US Air Force, vous pouvez délimiter le champ de bataille de façon très flexible, à la fois dans le temps et dans l'espace²⁰. »

Dans un mémo qu'il adressait en 2005 à Donald Rumsfeld, le président de la RAND Corporation lui conseillait, d'« adopter un système non linéaire de "kill box"²¹ » pour les opérations de contre-insurrection. Thomson soulignait ce point essentiel : « La taille des "kill box" peut être modulée pour s'adapter à un terrain ouvert ou à la guerre urbaine ; elles peuvent être ouvertes et fermées rapidement en réponse à une situation militaire dynamique²². »

Ce double principe d'intermittence et de modulation scalaire de la « kill box » est capital : il permet de penser l'extension d'un tel modèle en dehors de toute zone de conflit déclaré. Des micro-cubes temporaires d'exception létale pourraient être ouverts, selon les contingences du moment, n'importe où dans le monde, pour peu que l'on ait localisé un individu se qualifiant comme cible légitime.

Lorsque les stratégies de l'armée américaine imaginent à quoi ressembleront les drones dans vingt-cinq ans, ils commencent par faire des siennes à l'infographiste de service le portrait-robot d'une ville arabe typique, avec sa mosquée, ses immeubles et ses palmiers. Dans le ciel, volent des libellules. Il s'agit en fait de nano-drones, des robots-insectes autonomes capables de marauder en essaim et de « naviguer dans des espaces de plus en plus confinés²³.

Grâce à des engins de ce type, la violence armée pourrait s'exercer dans de tout petits espaces, dans des micro-cubes de mort. Plutôt que de détruire tout un immeuble pour éliminer un individu, miniaturiser l'arme, passer dans les embrasures et confronter l'impact de l'explosion télécommandée à une seule pièce, voire à un seul corps. Votre chambre ou votre bureau deviennent une zone de guerre.

Sans attendre ces micro-machines du futur, les partisans des drones insistent d'ores et déjà sur la précision technologique de leur arme. Mais le paradoxe est que ce supposé gain en précision leur sert surtout d'argument pour étendre le champ de tir au monde entier. On

à un double mouvement qui, prenant en ciseaux la notion spatio-juridique de « zone de conflit » armé, tend à la disloquer à peu près complètement. Les deux principes de ce démembrément paradoxal sont les suivants : 1° La zone de conflit armé, fragmentée en « kill box » miniaturisables, tend idéalement à se réduire au seul corps de l'ennemi-proie – le corps comme champ de bataille. C'est le principe de précision ou de spécification. 2° Mais ce micro-espace mobile est alors réputé, au nom des nécessités de la poursuite et du caractère « chirurgical » de la frappe, pouvoir être visé partout où il se trouve – le monde comme terrain de chasse. C'est le principe de globalisation ou d'homogénéisation. C'est parce que nous pouvons viser nos cibles avec précision que nous pouvons, disent en substance les militaires et la CIA, les frapper où bon nous semble, et ce même en dehors de toute zone de guerre.

De façon convergente, toute une frange de juristes américains affirme aujourd’hui que la notion de « zone de conflit armé » ne doit plus être interprétée en un sens étroitement géographique. À cette conception géo-centrée, supposément périmée, ils en opposent une autre, ciblo-centrée, attachée aux corps des ennemis-proies, selon laquelle la zone de conflit armé « va où ils vont, sans plus aucun égard pour la géographie²⁴ ». C'est la thèse selon laquelle « les frontières du champ de bataille ne sont pas déterminées par des lignes géopolitiques mais plutôt par la localisation des participants à un conflit armé²⁵ ».

L'un de leurs principaux arguments, d'ordre davantage pragmatique que juridique, ces juristes l'empruntent directement aux discours de l'administration américaine. S'il faut jeter par-dessus bord l'interprétation géo-centrée du droit de la guerre, ce serait parce que la proroger reviendrait en pratique, répètent-ils docilement, à « créer des sanctuaires pour les organisations terroristes dans tout État où les forces de police sont connues pour être inefficaces²⁶ ». Mais cet argument trahit aussi, sous le débat sémantique, l'enjeu politique : il s'agit de justifier l'exercice d'un pouvoir de police létale hors des frontières.

L'un des problèmes est bien sûr, comme le pointe Derek Gregory, que « la logique juridique par laquelle le champ de bataille est étendu bien au-delà de la zone de combat déclarée, est en elle-même infiniment extensible²⁷ ». En redéfinissant la notion de zone de conflit armé comme un lieu mobile rattaché à la personne de l'ennemi, on en arrive à revendiquer, sous couvert de droit des conflits armés, l'équivalent d'un droit à l'exécution extrajudiciaire étendu au monde entier, même en zone de paix, contre tout suspect, hors procédure, y compris contre ses propres citoyens²⁸.

delimit-ables. Une zone est une zone – une portion cir-conscrite d'espace, avec des limites, un dedans et un dehors ; et un conflit armé est un conflit armé – c'est-à-dire qu'il se signale par un niveau repérable dans l'intensité de la violence. Mais ces définitions simples ont des implications normatives très importantes, à commencer par celle-ci : si les lois spéciales du droit de la guerre ne s'appliquent que là où il y a la guerre, alors, en dehors d'elle, on n'a pas le droit de se comporter en guerrier.

Comme le rappelle la juriste Mary Ellen O'Connell, qui qualifie d'illégales les frappes actuelles de drones au Pakistan, en Somalie ou au Yémen : « Les drones lancent des missiles ou lâchent des bombes – des types d'armes qui ne peuvent être utilisées de façon licite que dans des hostilités relevant d'un conflit armé³⁰ ». Or « il n'y avait pas de conflit armé sur le territoire du Pakistan parce qu'il n'existant pas d'intenses combats armés entre des groupes armés organisés. Le droit international ne reconnaît pas le droit de tuer avec des armes de guerre hors d'un conflit armé effectif. La soi-disant "guerre contre la terreur" n'est pas un conflit armé³¹ ». Ces frappes constituent en conséquence de graves violations du droit de la guerre.

Les projets de chasse à l'homme globalisée entrent immédiatement en contradiction avec cette lecture traditionnelle du droit. D'où, pour leurs promoteurs, d'intenses efforts pour contester cette vision des choses, pour réduire à néant la thèse selon laquelle le droit des conflits armés presuppose une ontologie géographique impliée³². Dans les luttes en cours pour l'extension du domaine de la chasse, les juristes sont en première ligne. Et l'ontologie appliquée constitue leur champ de bataille³³. La question « qu'est-ce qu'un lieu ? » devient une question de vie ou de mort. Peut-être est-il temps de rappeler qu'en délimitant géographiquement l'exercice licite de la violence, la visée fondamentale du droit était de la circonscire.

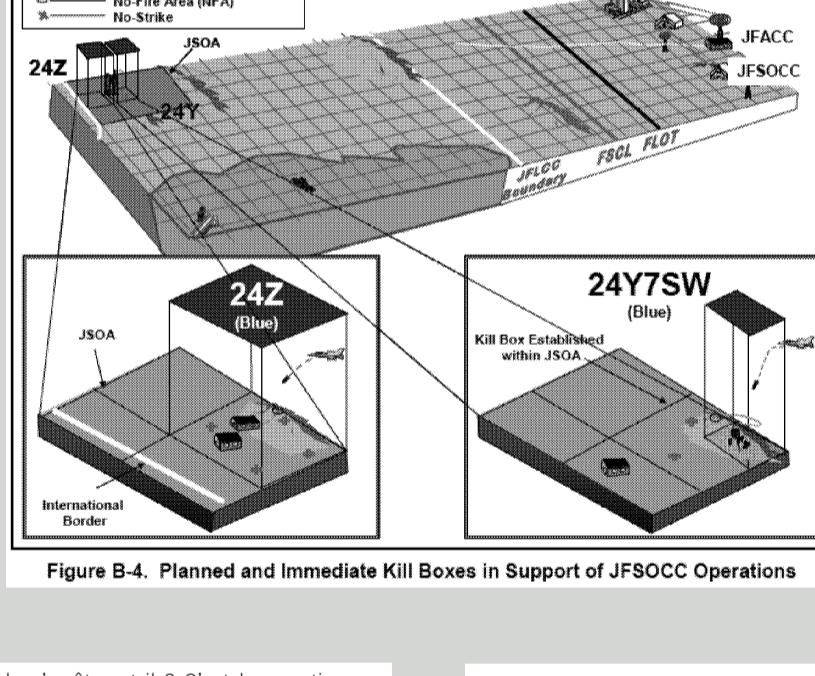
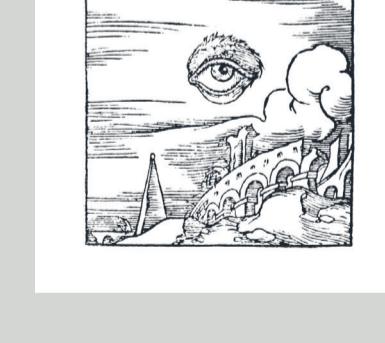


Figure B-4. Planned and Immediate Kill Boxes in Support of JFSOCC Operations

Où cela s'arrêtera-t-il ? C'est la question que posait en 2010 l'ONG Human Rights Watch à Barack Obama : « La notion selon laquelle le monde entier devient automatiquement et par extension un champ de bataille où s'appliquent les lois de la guerre est contraire au droit international. Comment l'administration définit-elle le "champ de bataille global" [...] ? Prend-elle cette expression dans un sens littéral ? Cela impliquerait que l'usage de la force létale soit permis par le droit contre un terroriste présumé dans un appartement de Paris, dans une galerie commerciale à Londres ou à un arrêt de bus à Iowa City²⁹ ».

Contre les dangers d'une telle interprétation, des juristes critiques défendent une conception plus classique de la notion de zone de conflit armé, insistant sur cette idée fondamentale que la violence armée et ses lois ont des contours qui se marquent dans l'espace ; que la guerre, en tant que catégorie juridique, est et doit être un objet géographiquement délimité. Un conflit armé a-t-il pour propriété d'occuper un lieu, une zone délimitable ? Malgré son abstraction apparente, cette question ontologique a aujourd'hui des implications politiques décisives. Si l'on répond par l'affirmative, on n'énonce d'abord qu'une suite de truismes : il y a une géographie légale de la guerre et de la paix, conçues non seulement comme des états se succédant dans le temps mais aussi comme des espaces



Drones et kamikazes

---> pages 121 à 129

«Pour moi, le robot est notre réponse à l'attentat-suicide.»

Bart Everett

Walter Benjamin a réfléchi sur les drones, sur les avions radiocommandés que les penseurs militaires du milieu des années 1930 imaginaient déjà². Cet exemple lui servait à illustrer la différence entre la « seconde technique » caractéristique des industries modernes, et la « première technique » remontant à l'art de la préhistoire. Ce qui les distinguait à ses yeux était moins l'infériorité ou l'archaïsme de l'une par rapport à l'autre que leur « différence de tendance » : « La première engageant l'homme autant que possible, la seconde le moins possible. L'exploit de la première, si l'on ose dire, est le sacrifice humain, celui de la seconde s'annoncerait dans l'avion sans pilote dirigé à distance par ondes hertziennes³. » D'un côté les techniques du sacrifice, de l'autre celles du jeu. D'un côté l'engagement intégral, de l'autre le désengagement total. D'un côté la singularité d'un acte vivant, de l'autre la reproducibilité indéfinie d'un geste mécanique : « une fois pour toutes – ce fut la devise de la première technique (soit la faute irréparable, soit le sacrifice de la vie éternellement exemplaire). Une fois n'est rien – c'est la devise de la seconde technique (dont l'objet est de reprendre, en les variant inlassablement, ses expériences)⁴. » D'un côté le kamikaze, ou l'auteur d'attentat-suicide, qui s'abîme une fois pour toutes en une seule explosion, de l'autre le drone, qui lance ses missiles à répétition comme si de rien n'était.

Alors que le kamikaze implique la fusion complète du corps du combattant avec son arme, le drone assure leur séparation radicale. Kamikaze : mon corps est une arme. Drone : mon arme est sans corps. Le premier implique la mort de l'agent. Le second l'exclut de façon absolue. Les kamikazes sont les hommes de la mort certaine. Les pilotes de drone sont les hommes de la mort impossible. En ce sens, ils représentent deux pôles opposés sur le spectre de l'exposition à la mort. Entre les deux, il y a les combattants classiques, les hommes de la mort risquée.

On parle de « suicide bombing », « d'attentat-suicide », mais quel serait l'antonyme ? Il n'existe pas d'expression spécifique pour désigner ceux qui peuvent tuer par explosion sans jamais exposer leur vie. Non seulement il ne leur est pas nécessaire de mourir pour tuer, mais, surtout, il leur est impossible d'être tué en tuant.

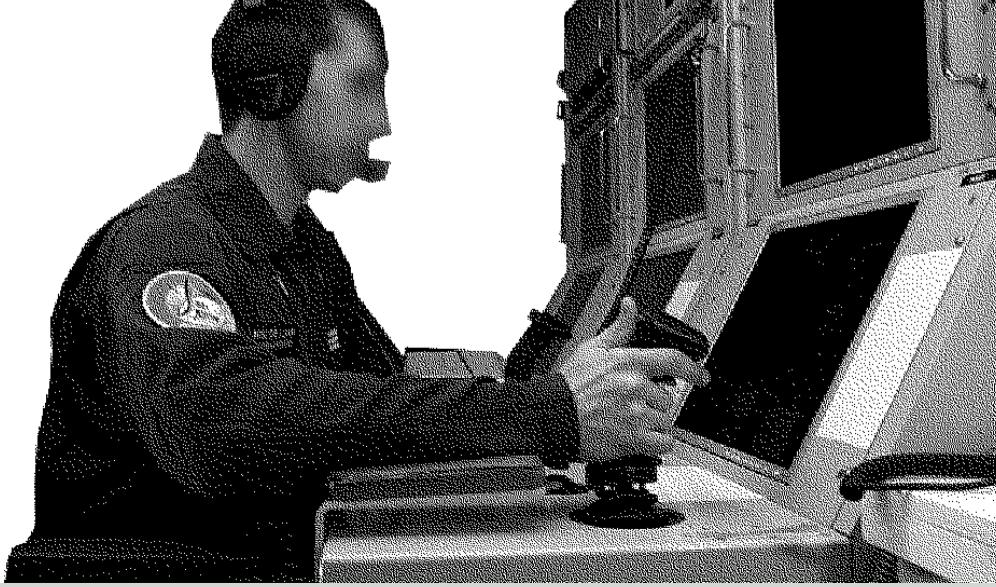
Contrairement au schéma évolutionniste que Benjamin ne suggère en réalité ici que pour mieux le subvertir, kamikaze et drone, arme du sacrifice et arme de l'autopréservation, ne se succèdent pas de façon linéairement chronologique, l'un chassant l'autre comme l'histoire la préhistoire. Ils émergent au contraire de façon conjointe, comme deux tactiques opposées se répondant historiquement l'une l'autre.

On parle de « suicide bombing », « d'attentat-suicide », mais quel serait l'antonyme ? Il n'existe pas d'expression spécifique pour désigner ceux qui peuvent tuer par explosion sans jamais exposer leur vie. Non seulement il ne leur est pas nécessaire de mourir pour tuer, mais, surtout, il leur est impossible d'être tué en tuant.

Au milieu des années 1930, un ingénieur de la firme de radiocommunication RCA lut un article sur l'armée japonaise, qui l'inquiéta au plus haut point. Les Japonais, y apprit-il, avaient entrepris de former des escadrons de pilotes pour avions-suicides. Bien longtemps avant la tragique surprise de Pearl Harbour, Zworykin avait saisi l'ampleur de la menace : « L'efficacité de cette méthode, bien sûr, reste à démontrer, mais si un tel entraînement psychologique des troupes était possible, cette arme s'avérerait des plus dangereuses. Comme nous pouvons difficilement nous attendre à ce que de telles méthodes soient introduites dans ce pays, nous devons nous en remettre à notre supériorité technique pour résoudre le problème⁵. » On disposait déjà aux États-Unis à l'époque de prototypes d'« avions radio-contrôlés » pouvant servir de torpilles aériennes. Mais le problème était que ces engins télécommandés étaient aveugles : ils « perdent de leur efficacité dès qu'est rompu le contact visuel avec la base qui les dirige. Les Japonais, à l'évidence, ont trouvé la solution à ce problème. » Leur solution, c'était le kamikaze : parce que le pilote a des yeux et qu'il est prêt à mourir, il peut guider l'engin jusqu'au bout sur sa cible.

Mais Zworykin était aussi, à la RCA, l'un des pionniers de la télévision. Et là, bien sûr, résidait la solution : « Un moyen possible pour obtenir pratiquement les mêmes résultats que le pilote-suicide consiste à équiper la torpille radio-contrôlée d'un œil électrique⁶. » L'opérateur serait alors en mesure de voir la cible jusqu'au bout, et de guider visuellement l'arme jusqu'au point d'impact par commande radio.

Ne plus laisser, dans la carlingue de l'avion, que la rétine électrique du pilote, son corps étant relégué ailleurs, hors de portée des défenses anti-aériennes ennemis. Avec ce principe de couplage de la télévision et de l'avion télécommandé, Zworykin découvrait la formule qui allait être bien plus tard à la fois celle de la smart bomb et du drone armé.



Si le texte de Zworykin est notable, c'est qu'il conçoit, et ce dès l'une de ses premières formulations théoriques, l'ancêtre du drone comme étant l'anti-kamikaze. Pas seulement au point de vue logique, celui de sa définition, mais aussi et surtout au plan tactique : c'est l'arme qui lui répond, à la fois comme son antidote et son étoile jumelle. Drone et kamikaze constituent deux options pratiques opposées pour résoudre un même problème, celui du guidage de la bombe jusqu'à sa cible. Ce que les Japonais entendaient réaliser par la supériorité de leur morale sacrificielle, les Américains l'accompliront par la suprématie de leur technologie matérielle. Ce que les premiers espéraient atteindre par l'entraînement psycho-logique, par la morale du sacrifice héroïque, il va s'agir pour les seconds de le réaliser par des procédés purement techniques. La genèse conceptuelle du drone prend place dans une économie éthico-technique de la vie et de la mort où le pouvoir technologique vient prendre le relais d'une forme de sacrifice inexigible. Là où d'un côté, il y aura de valeureux combattants, prêt à se sacrifier pour la cause, de l'autre il n'y aura plus que des engins fantômes.

On retrouve aujourd'hui cet antagonisme du kamikaze et de la télécommande. Attentats-suicides contre attentats fantômes. Cette polarité est d'abord économique. Elle oppose ceux qui possèdent le capital et la technologie à ceux qui n'ont plus, pour combattre, que leur corps. À ces deux régimes matériels et tactiques correspondent cependant aussi deux régimes éthiques –éthique du sacrifice héroïque d'un côté, éthique de l'autopréservation vitale de l'autre.

Drone et kamikaze se répondent comme deux motifs opposés de la sensibilité morale. Deux ethos qui se font face en miroir, et dont chacun est à la fois l'antithèse et le cauchemar de l'autre. Ce qui est en jeu, dans cette différence, du moins telle qu'elle apparaît en surface, c'est une certaine conception du rapport à la mort, à la sienne et à celle d'autrui, au sacrifice ou à la préservation de soi, au danger et au courage, à la vulnérabilité et à la destructivité. Deux économies politiques et affectives du rapport à la mort, celle que l'on donne et celle à laquelle on s'expose. Mais aussi deux conceptions opposées de l'horreur, deux visions d'horreur.

Richard Cohen, éditorialiste au Washington Post, a donné sa vision des choses : « Pour ce qui est des combattants talibans, non seulement ils ne cherchent pas la vie, mais ils la gaspillent gratuitement dans des attentats-suicides. Il est difficile d'imager un kamikaze américain⁷. » Il insiste : « Un kamikaze américain, ça n'existe pas. Nous n'exaltions pas les auteurs d'attentats-suicides, nous ne faisons pas paraître ses enfants devant les caméras de télévision pour que d'autres enfants les jaloussent pour la mort d'un parent. Pour nous, c'est gênant. Ça nous gêne. C'est franchement répugnant. » Et d'ajouter, complaisant, « mais peut-être nous sommes-nous mis à trop chérir la vie⁸ ».

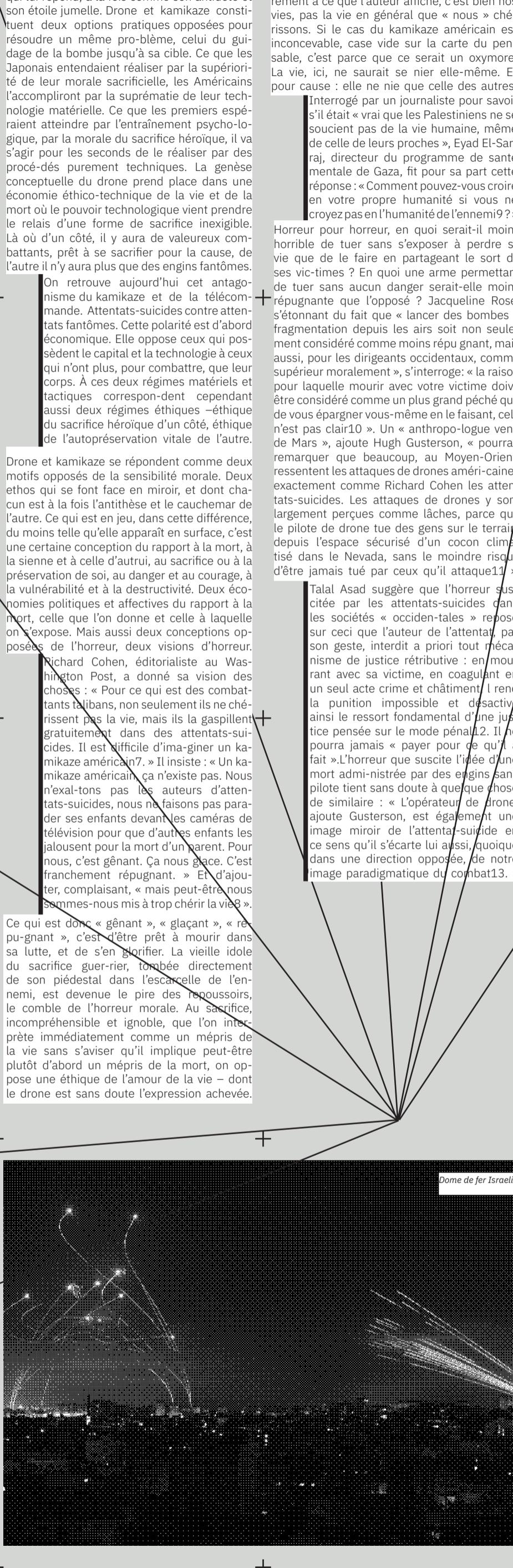
Ce qui est donc « gênant », « glaçant », « répugnant », c'est d'être prêt à mourir dans sa lutte, et de s'en glorifier. La vieille idole du sacrifice guerrier, tombée directement de son piédestal dans l'escarcelle de l'ennemi, est devenue le pire des repoussoirs, le comble de l'horreur morale. Au sacrifice, incompréhensible et ignoble, que l'on interprète immédiatement comme un mépris de la vie sans s'aviser qu'il implique peut-être plutôt d'abord un mépris de la mort, on oppose une éthique de l'amour de la vie – dont le drone est sans doute l'expression achevée.

Coquetterie ultime, on concède que « nous », la vie, nous la chérissons tellement que nous la couvrons sans doute parfois de façon trop excessive. Un trop-plein d'amour qui serait pour sûr excusable si tant d'autocomplaisance ne faisait suspecter l'amour-propre. Car, contrairement à ce que l'auteur affiche, c'est bien nos vies, pas la vie en général que « nous » chérissons. Si le cas du kamikaze américain est inconcevable, case vide sur la carte du pensable, c'est parce que ce serait un oxymore. La vie, ici, ne saurait se nier elle-même. Et pour cause : elle ne nie que celle des autres.

Interrogé par un journaliste pour savoir s'il était « vrai que les Palestiniens ne se soucient pas de la vie humaine, même de celle de leurs proches », Eyad El-Sarrat, directeur du programme de santé mentale de Gaza, fit pour sa part cette réponse : « Comment pouvez-vous croire en votre propre humanité si vous ne croyez pas en l'humanité de l'ennemi⁹? »

Horrer pour horre, en quoi serait-il moins horrible de tuer sans s'exposer à perdre sa vie que de le faire en partageant le sort de ses vic-times ? En quoi une arme permettant de tuer sans aucun danger serait-elle moins répugnante que l'opposé ? Jacqueline Rose, s'étonnant du fait que « lancer des bombes à fragmentation depuis les airs soit non seulement considéré comme moins répugnant, mais aussi, pour les dirigeants occidentaux, comme supérieur moralement », s'interroge : « la raison pour laquelle mourir avec votre victime doive être considéré comme un plus grand péché que de vous épargner vous-même en le faisant, cela n'est pas clair¹⁰ ». Un « anthropologue venu de Mars », ajoute Hugh Gusterson, « pourrait remarquer que beaucoup, au Moyen-Orient, ressentent les attaques de drones américaines exactement comme Richard Cohen les attentats-suicides. Les attaques de drones y sont largement perçues comme lâches, parce que le pilote de drone tue des gens sur le terrain, depuis l'espace sécurisé d'un cocon climatisé dans le Nevada, sans le moindre risque d'être jamais tué par ceux qu'il attaque¹¹ ».

Talal Asad suggère que l'horreur suscitée par les attentats-suicides dans les sociétés « occidentales » repose sur ceci que l'auteur de l'attentat, par son geste, interdit a priori tout mécanisme de justice rétributive : en mourant avec sa victime, en coagulant en un seul acte crime et châtiment, il rend la punition impossible et désactive ainsi le ressort fondamental d'une justice pensée sur le mode pénal¹². Il ne pourra jamais « payer pour ce qu'il a fait ». L'horreur que suscite l'idée d'une mort admis-nistrée par des engins sans pilote tient sans doute à quelque chose de similaire : « L'opérateur de drone, ajoute Gusterson, est également une image miroir de l'attentat-suicide en ce sens qu'il s'écarte lui aussi, quoique dans une direction opposée, de notre image paradigmique du combat¹³. »



Dome de fer Israélien

PANSER L'EXOSOMATISATION

Court texte introductif de Bernard Stiegler

Penser l'exosomatisation pour défendre la société

Automne 2016

Séminaire de la chaire est organisé par l'Institut de Recherche et d'Innovation et Ars Industrialis à la Maison de sciences de l'homme Paris-Nord

L'Anthropocène n'a pu s'imposer au cours des deux cent cinquante dernières années de l'histoire humaine comme ère géologique dans la biosphère que parce que ce que l'on appelle généralement la révolution industrielle a consisté en une extraordinaire accélération de l'exosomatisation.

L'exosomatisation industrielle a produit une soudaine augmentation de l'entropie, bouleversant la face du monde. À la fin du XX^e siècle, la constitution du World Wide Web et la réticulation planétaire qui en a résulté ont encore accéléré les évolutions technologiques – l'exosomatisation devenue hyperindustrielle étant désormais décrite et vécue comme une disruption.

La disruption semble vouer les organisations sociales à leur désintégration par la data economy, tout en imposant une dissociété d'hypercontrôle extraordinairement liberticide, cependant qu'à l'horizon des prochaines décennies, rapports officiels et articles scientifiques annoncent des transformations systémiques de la biosphère sans précédent – préparant un shift qui pourrait imposer des limites drastiques et factuelles aux dynamiques disruptives échappant à tout contrôle politique et réfléchi, c'est à dire à tout droit.

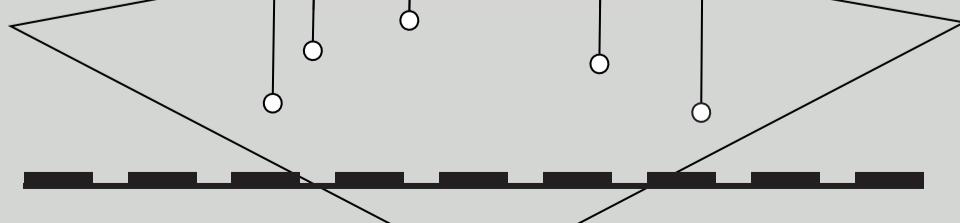
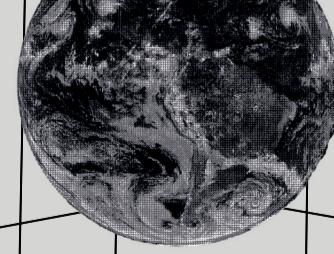
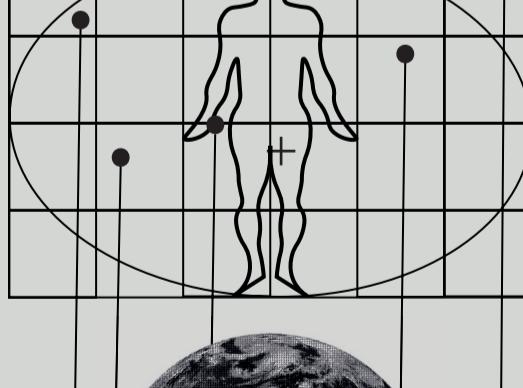
C'est dans ce contexte que de nombreux discours se tiennent sur la fin de l'homme, sinon sur ses fins – le point de vue dit « posthumaniste » paraissant ainsi s'imposer. A contrario, le pape François publie l'encyclique Laudato si, consacrée à l'écologie et la place de l'homme dans le cosmos. À peu près au même moment, un manifeste dit « accélérationniste » défend un point de vue marxiste quant à l'avenir technique de l'homme. Pendant que se tiennent ces discours, le transhumanisme concrétise exosomatiquement son entreprise d'« augmentation de l'homme ».

Le discours transhumaniste, qui s'appuie sur l'« université de la Singularité », tente de soumettre l'exosomatisation – l'évolution de l'homme : son destin – aux critères du marché planétaire disruptif, totalement « désencastré », exonéré de toutes limites prescrites par la société, et qu'il contribue ainsi à détruire. S'il faut défendre la société contre l'idéologie transhumaniste, c'est parce qu'une telle idéologie soutient le marketing extrêmement élaboré d'un projet industriel total – et totalisant, et par la voie computationnelle.

Ce projet comme cette idéologie tentent aujourd'hui de s'imposer en comblant le vide laissé par les déroutes théoriques et pratiques que provoque l'achèvement de l'Anthropocène à travers la disruption – c'est à dire comme « capitalisme total ».

Alors que l'intelligence artificielle tend à éliminer toute instance délibérative et que les villes automatiques semblent court-circuiter toute forme de citoyenneté et donc de civilité, c'est à dire de civilisation, le quantified self et les technologies si l'on peut dire « ex-endosomatiques » du corps (neurotechnologies, nanorobots, biologie de synthèse) ne cessent d'accroître leur emprise dans les champs de la médecine et de la santé.

Quand bien même on les prendrait au sérieux, les possibilités d'allongement de la vie – sinon d'immortalité – revendiquées par le transhumanisme ne pourraient bénéficier qu'à une oligarchie bien plus réduite que le « 1% » des actuels ultracapitalistes. Les « promesses » transhumanistes portent ainsi un projet de domination absolue d'une hyperoligarchie soumettant intégralement la science à un modèle industriel et économique lui-même cependant voué à l'insolubilité et à l'effondrement entropique : fondé sur l'automatisation, il anéantit les cycles économiques durables en généralisant les modèles purement et simplement computationnels, c'est à dire les systèmes fermés – que la théorie des systèmes destine au chaos.



Aussi irrationnelle que puisse être cette nouvelle idéologie, il faut pourtant la prendre très au sérieux : elle pose en creux des questions fondamentales par rapport auxquelles l'humanité doit impérativement faire des choix. Ce sont ces questions que nous proposons d'examiner au cours d'un séminaire qui se tiendra au cours des mois de novembre et décembre 2016 à la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, et qui se conclura avec les Entretiens du nouveau monde industriel qui auront lieu au Centre Pompidou les 13 et 14 décembre 2016.

Au cours de ce séminaire et de ce colloque, il s'agira de mobiliser les ressources de la philosophie, de l'anthropologie, de l'économie, de la biologie, de la médecine, des sciences cognitives et des neurosciences afin d'ouvrir de nouvelles perspectives quant aux enjeux que soulève le stade actuel de l'exosomatique – où le projet transhumaniste prend place dans le contexte de la disruption comme stade le plus avancé de l'Anthropocène.

Au-delà du récit transhumaniste et de ses possibles éléments précurseurs – dont la « médecine 3.0 » –, il s'agira d'analyser la nature de l'exosomatique disruptive, telle qu'elle semble constituer un nouveau stade dans l'histoire de l'organogenèse exosomatique qu'est l'hominisation – à travers ses avancées dans les domaines de l'automatisation intégrale et généralisée de la production, de la consommation et de la vie quotidienne.

Il ne saurait s'agir d'empêcher ces transformations. La question se pose en revanche de savoir comment les mettre au service d'une économie planétaire solvable, produisant une augmentation massive de négentropie, et susceptible de dépasser la situation toxique à laquelle aboutit l'Anthropocène.

Il ne s'agit pas simplement d'« augmenter l'homme », qui n'a jamais cessé de le faire : il s'agit de rendre possible l'adoption raisonnée de ces évolutions exosomatiques à travers la constitution de nouveaux projets collectifs engendrant de nouveaux savoirs – qui sont les seules manières de faire société (comme savoir vivre, savoir faire et savoir concevoir).

«Boîte noire»

**Texte issus du chapitre « design, guerre et brutalisation »
Le Design Histoire, concepts, cobats**

Catheine Geel

Claire Brunet

Autre aspect en jeu, la machine à détruire est une boîte noire. Non pas au sens du carénage, par exemple, mais en tant que bloc technique. Le terme Design, guerre et brutalisation¹⁰¹ est en usage au MIT, ou Massachusetts Institute of Technology, pendant la guerre et désigne ce cube où l'on encapsule des équipements électriques. Il indique un changement de modèle dans la conception des choses et des produits. Il modifie le régime des instruments et offre une prise critique sur le fonctionnalisme classique où la forme se déduit en transparence de la fonction. Ici, l'opacité agence des opérations acéphales. Un modernisme inédit naît ainsi de la guerre, qui sera obscurité du centre décisionnel. Une tension surgit entre le monde du calcul et du contrôle d'une part, et les rémanences du bruit, de l'incertitude et du désordre de l'autre.

Une histoire s'ouvre alors où le design joue sa partie, qui est celle des «objets à comportements». Les coordonnées du postmoderne, au sens de Jean-François Lyotard, qui noue cette «condition» à l'irruption du paradigme informatique, sont dès lors en place. «Les premiers développements de l'informatique ont été quasi exclusivement soutenus par des investissements de l'armée. Les premiers ordinateurs ont été conçus pour calculer la trajectoire balistique des bombes. [...] L'aventure informatique a été constamment poussée par la logique de contrôle et de commande militaire³⁵. La guerre fut donc décisive. Et tout particulièrement celle de 1939-1945. Des chercheurs y élaborèrent la matrice d'une conception renouvelée de l'objectivité. Ils proposent de nouvelles matérialités pour l'enchaîner et des théories inédites de la relation. Chimie, ingénierie du calcul, physique nucléaire, théorie des jeux, cryptographie. Opérant sur leurs applications, le design participe aux noces de la science, de la technique et de l'industrie. Production en masse de dispositifs de destruction (missiles guidés, torpilles, etc.) et de décodage (ordinateur de Turing à Bletchley Park, calculs de Wiener au MIT, etc.), le projet se fonde dans ses laboratoires.



Herbert Bayer Paperboard that goes to war is paper that wasn't burned, 1942. Publicité pour la Container Corporation of America, esquisse. « Le carton qui fait la guerre est du papier qui n'a pas été brûlé. Sauvez les vieux papiers ! Vendez-les ou donnez-les à des collectionneurs locaux. » La Container Corporation produit des boîtes en carton pour tout, des bottes aux bombes, grâce à une production réalisée à 90% à partir de papier recyclé. En 1941, une série d'annonces publicitaires commandée à Bayer doit inciter à la collecte des vieux papiers.

Résumé : -----

Logique et esthétique du drone armé

Yves Citton

Avril 2016

Logique et esthétique du drone armé

Le 19 décembre 2019, la ministre Florence Parly a annoncé que les drones opérés par l'armée française dans la région du Sahel seraient désormais utilisés pour des missions de frappe, et non seulement de surveillance. Quoique prévu depuis deux ans, ce passage à l'acte constitue un tournant majeur dans l'hégémonie de l'anti-terrorisme comme paradigme de gouvernementalité. Cela appelle un débat urgent, dont les enjeux fondamentaux touchent à notre mode d'existence au sein des réseaux de computation, ainsi qu'à la nécessité de conférer à l'esthétique une place centrale dans nos délibérations politiques.

Même si nous faisons de notre mieux pour l'ignorer, même si les fêtes de fin d'année, la réforme des retraites et les grèves qui tentent d'y faire barrage conspirent à en détourner notre attention, la France fait désormais voler des drones armés au-dessus du Sahel. On assurait autrefois que ces avions sans pilote n'auraient pour fonction que des missions de surveillance. Il avait été annoncé en 2017 qu'ils seraient dotés de capacités destructrices au cours des deux ans à venir. La ministre des Armées, Florence Parly, a annoncé, le 19 décembre 2019, que « les armées françaises ont réalisé avec succès les tirs d'expérimentation de drones armés depuis la base aérienne de Niamey au Niger, dans le cadre de l'opération Barkhane ». Elle s'est toutefois empressée d'éviter tout malentendu : « il s'agit d'une nouvelle capacité, pas d'un changement de doctrine. » Nous voilà rassurés.

« Modernes et efficaces »

La déclaration officielle a été sobre, directe et concise. Elle n'en mérite pas moins une patiente explication de texte. On y lit que « les drones armés amélioreront considérablement la sécurité de nos militaires sur place et renforceront nos moyens face à un ennemi toujours plus fugace. » Tuer des ennemis armés de Kalachnikovs en restant à des centaines ou à des milliers de kilomètres de chez eux constitue en effet une excellente façon d'améliorer la sécurité de ses propres troupes. Même si ces engins auront vocation à « être opérés depuis le théâtre de l'opération concernée », on imagine que « le théâtre » en question sera assez vaste pour mettre les uns bien à l'abri dans le fond des coulisses, tandis que les autres se trouveront pleinement exposés aux regards tueurs sur les devants de la scène.

Comme l'avait admirablement analysé Grégoire Chamayou dans son ouvrage désormais classique consacré à la Théorie du drone, la rupture principale introduite par ce type d'armes consiste à faire muter ce que nous considérons comme des « guerres » en des opérations qui relèvent désormais de la « chasse », du fait de la dissymétrie radicale introduite entre les deux parties. Cette dissymétrie avait déjà été frayée depuis long-temps, bien entendu, par l'invention du fusil, du missile ou du B52. Elle bascule toutefois ici dans des proportions absolument nouvelles, dont nous peinons encore à cerner les enjeux.

Invoquer «

un ennemi toujours plus fugace » va précisément dans cette direction. On ne fait même plus semblant de protéger nos populations contre des envahisseurs venant les menacer chez elles : c'est bien un rapport de chasseur à animal en fuite qui est explicitement mis en scène. Cet ennemi traqué sur son propre territoire n'aura désormais nul trou où se terrailler. Les opérateurs de drones militaires ont pu qualifier de bugsplash (« écrabouillure d'insecte ») la forme que laissaient les impacts[1]. Leur principal modèle d'appareil a été intitulé Predator...

Un tel changement de nature dans le régime de destruction imposé à la partie adverse rend assez scolaire l'engagement pris d'agir « dans le strict respect du droit des conflits armés ». Les conflits armés se sont donnés des règles valables dans des rapports de guerre entre humains. Les lois de la chasse n'ont jamais été négociées avec les sangliers ni avec les faisans. En achevant de faire basculer la situation d'un régime à l'autre, le drone invalide le cadre même du « droit » auquel on fait mine de se raccrocher vertueusement ici.

Dès lors que « les missions principales [et originelles] de surveillance et de renseignement » peuvent désormais « être étendues aux frappes », « la pression sur les groupes terroristes armés n'en sera que plus grande » – avec pour horizon idéal une « pression permanente exercée sur l'ennemi ». Réduire le combattant de l'autre camp à l'état d'animal traqué, maintenu sous la menace permanente de se faire pulvériser à tout instant par un feu tombé du ciel : voilà bien « la doctrine » dont il s'agit (dont on nous assure qu'elle n'a pas changé).

Les expériences américaines en Afghanistan ou en Irak ont pourtant abondamment montré que les populations habitant dans des zones frappées par des drones ne savent jamais très précisément ni au nom de quoi, ni qui exactement les considéreront (ou non), à 10 000 kilomètres de là, comme des « ennemis » ou comme des « terroristes ». Avec pour résultat que le dispositif exerce bel et bien sur ces populations prises dans leur ensemble « une pression permanente » – laquelle pression ressemble d'assez près à ce qu'on peut considérer comme de la « terreur ». Au point de se demander quel est le camp qui mérite le plus littéralement d'être qualifié de « terroriste » – et donc quel camp se sentira le plus justifié pour draper ses assassinats futurs sous la bannière de l'« anti-terrorisme ».

Asymétrie radicale entre ceux qui sont là où frappe la mort et ceux qui la commandent à des milliers de kilomètres de là par la vertu magique d'un joystick ; mutation des champs de bataille en terrains de chasse ; pression terrorisante exercée sur toute une population que le feu du ciel peut terrasser de façon imprévisible à tout instant : voilà apparemment comment se traduit un « engagement constant à construire des armées modernes et efficaces. »

La logique du drone

Dans une conférence donnée le 12 octobre 2018 à l'université de Duke sous le titre « Techno-Aesthesia and Drone Vision[2] », le théoricien des media Mark B. N. Hansen proposait une analyse complexe mais très éclairante de ce que peut signifier « l'arrivée des drones armés sur le théâtre de Barkhane », célébrée par la ministre des Armées comme un gain « de rapidité et d'efficacité ». Il commençait par souligner le caractère alien et proprement inhumain de ce qui constitue la vision qu'un drone peut avoir du champ des opérations. C'est une vision dénuée de la perspective qui informe nos perceptions humaines, une vision faite de données actualisées en temps réel collectées au sein d'une énorme diversité de sources hétérogènes mises en réseaux (météorologiques, balistiques, géopolitiques, stratégiques), corrélées avec une autre énorme quantité de régularités (géométriques, géologiques, cosmologiques, chimiques, biologiques, zoologiques, ethnographiques), aboutissant à des systèmes de relation qui n'ont rien à voir avec ce que nous pourrions reconnaître ni comme une vision, ni comme un choix.

Les drones ne peuvent voler, surveiller, transmettre et recevoir des données – et finalement assassiner des corps humains – que s'ils sont constamment soutenus en l'air, non seulement par des carburants fossiles, mais tout autant par des millions de capteurs, de serveurs, d'algorithmes moulinant 24/24 et 7/7 pour entretenir ce que Mark Hansen décrit comme un mixte de « sensibilité mondaine » (worldly sensibility) et de « computation planétaire », mixte dont toute notre logistique existentielle se trouve aujourd'hui dépendre. Au-delà des affaires militaires, la « logique du drone » illustre en réalité notre vie dans et par les réseaux – ces réseaux qui la montrent, l'accompagnent, la facilitent, l'alimentent en informations, l'anticipent et la préemptent, sur la base d'un fond sous-jacent d'informatisation auquel nous ne prêtons pas davantage attention qu'à l'air que nous respirons, mais qui n'est devenu pas moins nécessaire que lui à notre existence.

Mark Andrejevic décrit cette logique du drone par quatre traits, qui se retrouvent aujourd'hui un peu partout dans nos vies, bien loin des terrains de guerre (sauf que, justement, la logique du drone a pour propriété de transformer tout champ social en un champ de bataille). Le drone armé « 1° étend, multiplie et automatise le travail opéré par nos sens et par nos différents capteurs sensoriels ; 2° il sature le temps et l'espace au sein desquels ce travail de sensibilité est exécuté (des villes entières peuvent être photographiées 24h/24h) ; 3° il automatise le processus d'interprétation de signification ; et 4° il automatise la réponse[3] ».

Hansen et Andrejevic convergent à nous renvoyer l'image du drone à la fois comme constituant un alien inimaginable, tant son mode d'opération est radicalement différent de nos propres façons de percevoir le monde et de nous y comporter, et comme révélant la vérité de notre inévitables intrictions dans les réseaux mis en place par la logistique du capitalisme globalisé. Même lorsque nous pouvons être conduits à critiquer la décision gouvernementale d'armer les drones français volant à 5 000 pieds au-dessus du Sahel, nous ferions bien de mesurer à quel point des pans croissants de nos modes de vie, aussi critiques soyons-nous, reposent sur la logique du drone.

Les arts du drone

Un certain nombre d'artistes ont consacré aux drones une partie de leur travail, que Mark Hansen passe en revue dans sa conférence. James Bridle – lui-même l'un des théoriciens-phares des bouleversements entraînés par notre insertion dans des réseaux de computation – a collecté dans Dronestagram (2012)[4] des images de drones-tueurs, au sein de pages Instagram ou Tumblr que les spectateurs étaient conviés à commenter. Il en résultait de fréquentes ambiguïtés quant à ce que visaient exactement les like ainsi récoltés : le dispositif artistique ? l'image ? le drone lui-même ? l'assassinat qu'il performait ? Tout cela se superposait de façon très inconfortable, comme si les frontières précises de ce qu'est – comme de ce que fait, et de qui fait quoi avec – un drone étaient vouées à se diluer dans des réseaux de contamination terriblement inquiétants.

Lorsque Trevor Paglen parvient à récupérer des images filmées par des drones et piratées durant des communications non-sécurisées au sein de l'armée, ou lorsqu'il utilise des caméras cosmographiques pour saisir les traces, imperceptibles à l'œil humain, que laissent les drones aux très hautes altitudes où on les fait voler, dans les deux cas, il fait sentir la très inquiétante asymétrie qui règne entre la capacité létale des drones à tout voir et notre incapacité humaine à les percevoir eux-mêmes – et encore plus à intégrer leurs opérations dans notre vision du monde.

Le film 5000 Feet is the Best, réalisé par Omer Fast en 2011 et longuement commenté par Mark Hansen, explore la double impossibilité dans laquelle se trouvent les opérateurs de drones armés. Ils ne parviennent ni à faire face aux implications (in)humaines des tâches que l'armée leur confie au titre de leur « métier », ni à occulter suffisamment ces implications pour réussir à mener une vie « normale ». Ici aussi, l'élaboration esthétique aide à percevoir ce que la nature même du drone armé est vouée à rendre simultanément invisible et aveuglant.

Il apparaît ainsi que ce ne sont pas seulement des corps humains lointains (« terroristes ») qui se trouvent anéantis par l'opération des drones armés. Les bons et valeureux « personnels du ministère des Armées [qui] se sont pleinement impliqués dans la mise en place de cette nouvelle capacité » – personnels que la Ministre se plaît à « saluer et féliciter » dans sa déclaration du 19 décembre 2019 – sont voués eux aussi à subir un sort terriblement peu enviable. Jeremy Packer et Joshua Reeves en rendent bien la violence intime en baptisant l'entraînement que subissent ces opérateurs une « humanectomy », à comprendre comme l'ablation de ce qui peut rester d'humanité au sein d'un travailleur[5].

Dans les performances de Drone-2000, Nicolas Maigret rassemblait des publics qu'il faisait survoler par un drone (non-armé !) dont le logiciel avait été légèrement endommagé, générant un happening où le véhicule volant prétendument autonome risquait à tout instant de s'écraser sur la tête des spectateurs. Cette installation remarquablement simple donnait (une toute petite et très éphémère idée de) l'expérience vécue par les populations soumises à la « pression permanente » d'un survol menaçant. Car le glitch, le bug, l'erreur d'interprétation des données du système font intégralement partie de ce système (comme de tout système). Les réalités des attaques de drones – aussi cachées restent-elles du point de vue de notre indifférence générale à leur égard – sont bien entendu faites d'un mixte inséparable de super-sophistication computationnelle et de bêtise crassement machinique, d'erreurs humaines préemptées par l'automatisation et d'aberrations procédurales corrigées (trop tard) par interventions manuelles.

Le besoin d'esthétique

Le mérite principal de la réflexion de Mark Hansen est de nous faire voir, par l'exemple de ces travaux artistiques, à quel point la confrontation à la logique du drone revitalise notre besoin d'esthétique. Il opère pour ce faire un détours par les considérations que le philosophe de la technique Gilbert Simondon consacrait en 1958 au statut de l'expérience esthétique, qu'il identifiait comme une façon que nous fournissait le monde moderne de nous reconnecter à un « fond », dont les technosciences avaient extrait des « figures » que nous utilisons pour tenter de maîtriser ce monde.

Les savoirs scientifiques et les appareillages techniques identifient des points-clés sur lesquels notre action pourra aménager notre environnement. Frottez une baguette de résine et vous la verrez attirer vers elle certains corps légers et de petite taille : la science de l'électricité isole dans cette situation un certain nombre de paramètres, qui permettront bientôt d'envoyer des messages codés sur de grandes distances, de faire briller des ampoules, et de terrasser votre ennemi à l'autre bout de la planète. Que reste-t-il toutefois de notre environnement après qu'on en a isolé tous ces éléments et toutes ces propriétés opératoires ? C'est avec ce reste que, selon Simondon, nous mettent en contact les expériences esthétiques ainsi que religieuses. Elles donnent matière (au moins imaginaire) au sentiment que nous pouvons avoir que ce fond, en tant que fond, mérite aussi une part de notre attention – les religieux l'appellent « Dieu », les écologistes « la nature », les esthètes « le beau » ou « le sublime ». Nos expériences artistiques, en régime de modernité, auraient précisément cette fonction : nous faire sentir (respecter, craindre, admirer) ce fond qui reste derrière les calculs d'utilité sans cesse raffinés par nos technosciences.

Pour Mark Hansen, nous avons besoin d'esthétique pour nous aider à sentir ce que sont, et ce que font, ces « réseaux » qui soutiennent nos existences – l'existence des drones-tueurs comme l'existence de chacune de nos personnes. Notre approvisionnement quotidien dépend désormais, au même titre que les missions des drones, de la sensibilité mondaine et de la computation planétaire que le capitalisme de plateformes a tramées autour de, ainsi qu'à travers nous. Nous en percevons certains effets, nous pouvons en localiser et en identifier certains points-clés. Mais nous sommes largement démunis lorsqu'il s'agit percevoir ces réseaux en eux-mêmes et pour eux-mêmes, dans leur logique d'ensemble – ne serait-ce que parce que nous vivons en leur intérieur, et manquons donc fatallement de la perspective nécessaire à les considérer comme un tout, vu de loin.

2 niveaux d'imperceptibilité

Face à une nouvelle comme celle qui a été annoncée le 19 décembre 2019 par la ministre des Armées, il convient donc de repérer deux niveaux de réaction nécessaire. À un premier niveau, il importe bien entendu de se demander si le recours à des drones-tueurs est une mesure réellement en accord avec les finalités évoquées pour la justifier. Il est difficilement discutable que cette décision offrira aux forces armées françaises « la capacité de réagir et décider avec plus de rapidité et d'efficacité » dans leurs attaques ciblées menées au Sahel. Savoir si « la pression permanente » et accrue qui en résultera ira véritablement dans l'intérêt de la France, de la sécurité des militaires sur place comme de celle des populations civiles dans la métropole, sans oublier leur impact sur les populations locales et les besoins propres de la paix, c'est-à-dire de la résolution des conflits – voilà qui est certainement ouvert à débat.

Mais ce débat ne peut avoir lieu qu'en nous faisant constamment dériver vers un deuxième niveau, qui est celui des enchevêtements d'actions et de réactions – de « transactions » – intriquées au sein des réseaux qu'établissent entre nous les intensifications spectaculaires de la sensibilité mondaine et de la computation planétaire. Évaluer rationnellement l'effet réel des assassinats lointains opérés par des drones armés exige de sortir de la rationalité éminemment limitée propre à la définition étroitement militaire de ce que sont « des armées modernes et efficaces ». Même si les figures chiffrées qu'en tireront les statistiques officielles ne manqueront pas de nous rassurer, c'est du fond laissé dans l'ombre par ces figures que les dangers réels surgiront – fond d'angoisse, de frustration, d'humiliation, d'indignation généré au sein des populations survolées, fond d'« humanectomie » opérée sur les bureaucrates gamifiés du joystick, fond de notre cécité commune envers les logiques profondes instaurées par les réseaux sous la surface de leurs gains d'efficacité.

té.

Dans son livre de 2013, Grégoire Chamayou alignait des arguments décisifs pour indiquer à quel point la rationalité des drones-tueurs engageait les sociétés qui y souscriraient dans de terribles effets-boomerangs dont, après quelques illusions de victoires faciles, elles feraient elles-mêmes les frais dramatiques sur leur propre territoire. Il espérait que, n'étant pas encore aussi avancée dans cette voie que l'étaient les USA de Barack Obama, la France saurait en éviter l'impasse, grâce à un débat public que son ouvrage visait à alimenter et à informer. La discrète déclaration du 19 décembre 2019 sanctionne la ruine d'un tel espoir.

En se félicitant de « l'arrivée des drones armés sur le théâtre de Barkhane », la Ministre recourt pourtant à une métaphore doublement chargée. Premièrement, le « théâtre » de la guerre menée par drones-tueurs présente le paradoxe de rester invisible : si les drones s'entendent (leur nom désigne en anglais un bruit sourd de rumbissement), ils ne se voient pas – sauf lorsque des artistes imaginent les plus improbables dispositifs de théâtralité pour leur conférer un semblant de visibilité. Car deuxièmement, si nous souhaitons véritablement évaluer les effets des drones armés, c'est bel et bien au sein d'une recherche d'ordre esthétique, par exemple théâtrale, qu'il faudrait se situer, et non seulement dans un cadre d'argumentation strictement militaire, ni même seulement géopolitique. Le manque d'image des drones est peut-être voué à faire encore plus de dégâts que leurs frappes computationnellement ciblées.

Trois revendications

Ces deux niveaux d'imperceptibilité débouchent donc sur trois revendications, d'ampleurs apparemment très inégales entre elles. Dans un premier cercle, cette nouvelle arme mise au service de l'anti-terrorisme, après et au milieu de tant d'autres, mérite certainement de faire enfin l'objet d'un large débat public sur les écarts possibles – voire sur les contradictions directes – entre les finalités fièrement affichées et les effets probablement induits.

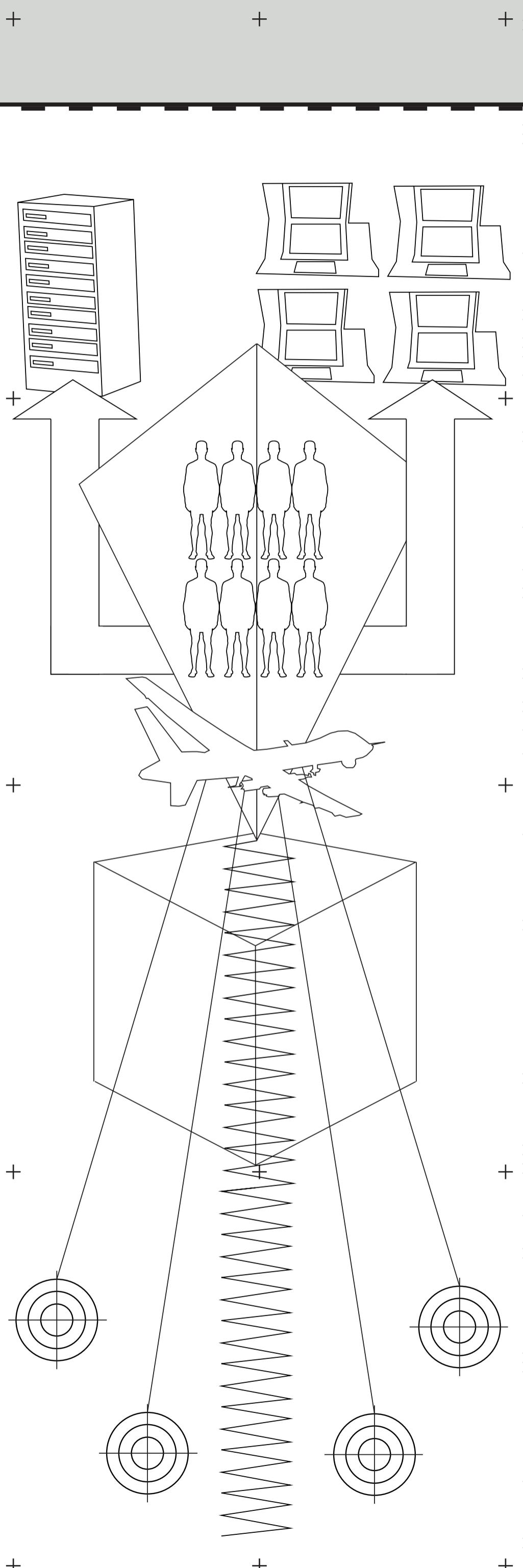
Dans un deuxième cercle, plus inclusif que les seules questions sécuritaires, la tenue d'un tel débat doit conduire à élargir la question des drones-tueurs à celle de l'expansion de la « logique du drone » à une large gamme de champs d'activités. Derrière la capacité de voler de façon autopilotée, de repérer, de cibler et d'exécuter des corps humains identifiés par leur « signature algorithmique », c'est tout notre mode d'existence dans les réseaux de la sensibilité mondaine et de la computation planétaire qui demande à être débattu. La récente grand-messe organisée en octobre par le gouvernement français sous la bannière d'un Global Forum on AI for Humanity a brillé par sa vacuité et son irréalisme, en réussissant l'exploit de parler pendant trois jours d'algorithmes, de plateformes et d'automation sans jamais faire la moindre référence à l'axiomatique capitaliste qui surdétermine si fortement les déploiements technologiques en cours.

Enfin, dans un troisième cercle, encore plus indisciplinaire que le précédent, c'est le statut (institutionnel, épistémologique, politique, anthropologique) reconnu aux travaux se situant dans le champ de l'esthétique qui appelle à être drastiquement réévalué, dès lors que les arts et les études auxquelles ils donnent lieu constituent la plus prometteuse des approches actuellement à notre disposition pour tenter de faire sens de ce que nous nous faisons les un.es aux autres à travers notre insertion toujours plus intime dans des réseaux de réseaux. Non moins que sur le déploiement de drones armés au Sahel, nos questionnements devraient porter sur l'utilitarisme étroit des discours gouvernementaux sur l'IA, dont Grégory Chatonsky a bien souligné, dès la sortie du rapport Villani, à quel point ils faisaient l'impasse sur la part essentielle que les arts doivent apporter à notre responsabilisation collective envers les avancées de la computation. Demandes de débat sur l'anti-terrorisme computationnel, sur la constitution des réseaux qui reconditionnent nos êtres et nos actions, sur l'importance des arts pour réfléchir ensemble à cette constitution collective : si le cas particulier des drones armés a un mérite, c'est de suggérer fortement que ces trois revendications n'en font en réalité qu'une seule.

:::::::|||||

::|||||:





+

+

+

1. Introduction générale :

Un drone militaire, ou véhicule aérien sans pilote, est une technologie aérospatiale utilisée dans le cadre d'opérations militaires. À la différence des avions traditionnels, ces engins sont contrôlés à distance, permettant aux forces armées d'accomplir une variété de missions, allant de la simple reconnaissance à des opérations plus complexes.



2. Fonctionnalités de base :

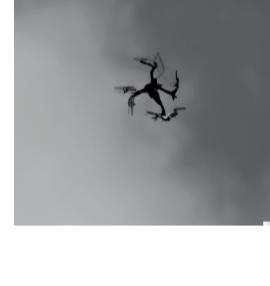
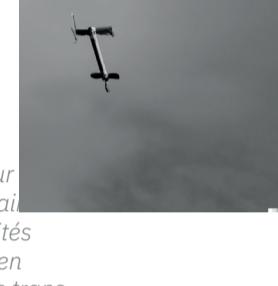
Les drones militaires sont équipés de technologies avancées. Parmi elles, on compte des caméras à haute résolution, des capteurs infrarouges et des systèmes de communication sécurisés. Ces caractéristiques offrent aux forces armées la capacité d'obtenir des informations en temps réel sur les champs de bataille, améliorant ainsi leur compréhension de la situation.

+

+

4. Surveillance et sécurité des frontières :

Les drones sont également déployés pour la surveillance des frontières. Leur agilité et leur autonomie en font des outils idéaux pour maintenir une couverture constante, détecter les activités suspectes et renforcer la sécurité nationale en anticipant les menaces potentielles menaces trans-frontalières.

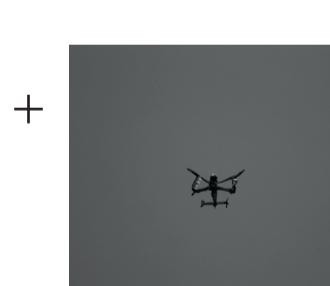


5. Opérations offensives :

Certains drones militaires sont équipés d'armements, étendant ainsi leurs capacités au-delà de la simple observation. Ces drones peuvent être employés pour des opérations offensives, réalisant des frappes ciblées sur des cibles ennemis. Cette polyvalence offre aux forces armées une flexibilité stratégique, en leur permettant de répondre efficacement aux défis rencontrés sur le terrain.

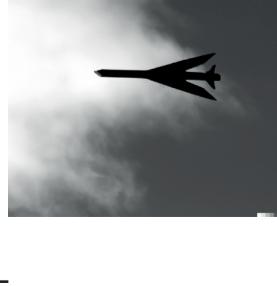
+

+



6. Surveillance

En collaborant avec les forces terrestres et les agences de sécurité, ces drones militaires contribuent à créer un environnement de surveillance étendu, dissuadant efficacement le trafic illicite. En cas de détection d'une activité suspecte, les informations collectées peuvent être immédiatement transmises aux unités d'intervention, facilitant des réponses rapides et coordonnées pour contrer ces menaces transfrontalières.



+

+

+